

# Le CIL-PASS ASSISTANCE®

Le CIL-PASS ASSISTANCE® propose un accompagnement des salariés confrontés à un événement difficile et imprévu qui entraîne des conséquences au niveau de leur logement.

## → Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et plus), les chômeurs de moins de 6 mois et les retraités de moins de 5 ans d'une entreprise privée.

## → Dans quelles conditions ?

En cas de difficultés conjoncturelles ayant des conséquences sur le logement (accès ou maintien dans le logement).

## → Comment ?

**Phase 1 : Accueil, écoute et diagnostic préalable de la situation du salarié.**

**Phase 2 : Traitement du dossier suivant la cause de la difficulté :**

- Soit mise en œuvre de solutions adaptées dans le cadre des interventions Action Logement :
  - Recherche d'un nouveau logement
  - Allégement temporaire de la quittance
  - Rachat éventuel de la résidence principale
  - PRÊT SÉCURI-PASS®
- Soit orientation vers des partenaires spécialisés pour d'autres interventions :
  - Structures spécialisées
  - Foyers
  - Hébergement temporaire
  - Organismes spécifiques officiels...
- **Le CIL-PASS ASSISTANCE® est un service gratuit et confidentiel.**

